

## D'ici fin janvier, "nous fournirons à tous les enseignants des masques chirurgicaux" (Jean Castex)

*Erwin Canard*

3 minutes

"D'ici la fin du mois de janvier, nous fournirons à tous les enseignants des masques chirurgicaux", annonce Jean Castex le 6 janvier 2022, sur [BFMTV](#). Le Premier ministre répond ainsi à une demande des syndicats enseignants qui date de plusieurs mois mais qui se faisait de plus en plus pressante depuis la flambée épidémique ([lire sur AEF info](#)). Jusqu'à présent, les professeurs ont reçu du MEN des masques en tissu, faisant que nombre d'entre eux se procurent sur leurs propres moyens des masques chirurgicaux.



Jean Castex évoque la possibilité de fournir aux enseignants des masques FFP2, selon un avis à venir du HCSP. JBVNews

Jean Castex indique en outre attendre, d'ici vendredi 7 janvier, un avis du HCSP sur l'utilisation générale des masques FFP2. Si le HCSP les recommande pour les enseignants, alors "nous passerons à l'étage au-dessus", assure le Premier ministre.

L'Éducation nationale compte près de 870 000 enseignants.

L'annonce du protocole "pas très satisfaisante"

Par ailleurs, il reconnaît que l'annonce du protocole - faite dans *Le Parisien* avant de prévenir les professionnels - "n'est pas très satisfaisante". Il justifie néanmoins ce calendrier par le fait que les autorités sanitaires ont elles-mêmes rendu au gouvernement leurs consignes tardivement (le 31 décembre à 15 heures).

Questionné à ce sujet plusieurs fois lors des questions au gouvernement à l'Assemblée nationale, le 4 janvier, Jean-Michel Blanquer assure que le protocole a été envoyé "en interne un peu avant" la parution de l'interview dans le quotidien régional.

Toutefois, selon les informations d'AEF info, les chefs d'établissement, directeurs d'école, CPE et enseignants ont reçu au plus tôt les informations près de deux heures après la publication de l'interview, vers 18h30 le dimanche 2 janvier. D'autres les ont reçues le lundi matin.

### **L'accueil des enfants de soignants au JO**

Un [décret](#) publié au Journal officiel le 6 janvier prévoit l'accueil des enfants de soignants en cas de fermeture de leur classe ([lire sur AEF info](#)).

Ainsi, "dans les écoles maternelles, élémentaires et primaires et les collèges, en cas de fermeture temporaire de classe ou d'établissement, un accueil est assuré, dans des conditions de nature à prévenir le risque de propagation du virus, pour les enfants âgés de trois à 16 ans des personnels de santé indispensables à la gestion de la crise sanitaire".